

Communiqué de presse



Contacts presse

[Ministère de la culture et de la communication](#)

Emmanuel Berard
01 40 15 83 31
Robert Fohr
01 40 15 36 00

[Groupe AXA](#)

Clara Rodrigo
01 40 75 47 22

[Musée du Louvre](#)

Aggy Lerole
01 40 20 51 10

Remise officielle de « La Vestale » de Jean-Antoine Houdon acquise grâce au mécénat du Groupe AXA pour le musée du Louvre mardi 29 mars 2005

Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication et Henri de Castries, président du directoire du Groupe AXA remettront officiellement le mardi 29 Mars au musée du Louvre, la sculpture « La Vestale », chef d'œuvre de Jean-Antoine Houdon, acquise par l'Etat grâce au mécénat du Groupe AXA.

Cette statue en marbre datée de 1787, grandeur nature, est un éblouissant exercice de virtuosité. Elle représente une vestale, chaste prêtresse prenant soin que la flamme vouée au culte de la déesse Vesta ne s'éteigne jamais. Cette œuvre de Houdon (1741-1828) est une transcription originale et moderne d'un modèle antique et s'inscrit de façon admirable dans les collections des sculptures du Louvre.

Ce trésor national avait été acheté en 1901 par le banquier américain John Pierpont Morgan et quittait ainsi pour un long exil le territoire français au début du XXème siècle. Déposée par le fils du collectionneur en 1925 au Metropolitan museum of art de New York qui l'exposa pendant deux décennies, elle fut rachetée en 1943 par le marchand d'art Georges Wildenstein.

Cette acquisition a été rendue possible grâce aux dispositions fiscales de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Ces nouvelles dispositions, qui complètent celles de la loi du 4 Janvier 2002 relative aux musées de France, créent en effet des conditions favorables à l'entrée dans les collections publiques, grâce au mécénat d'entreprise, d'œuvres reconnues d'intérêt patrimonial par la commission consultative des trésors nationaux.

Renaud Donnedieu de Vabres tient à saluer et à remercier le Groupe AXA pour cette action exemplaire de mécénat en faveur du patrimoine national et du rayonnement de l'art qui prolonge naturellement le métier d'AXA, la protection financière consistant à protéger les individus et les entreprises et à développer leur patrimoine.

AXA s'est déjà appuyé sur les différentes dispositions fiscales mises en place en France pour l'enrichissement des collections publiques, en offrant deux dessins à la sanguine de Rosso au musée du Louvre en octobre 2003 : « Saint Roch distribuant son héritage », 1530, et « la Visitation », vers 1540, ainsi qu'une sculpture dogon au Musée du quai Branly, dédié aux arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, en décembre dernier.

